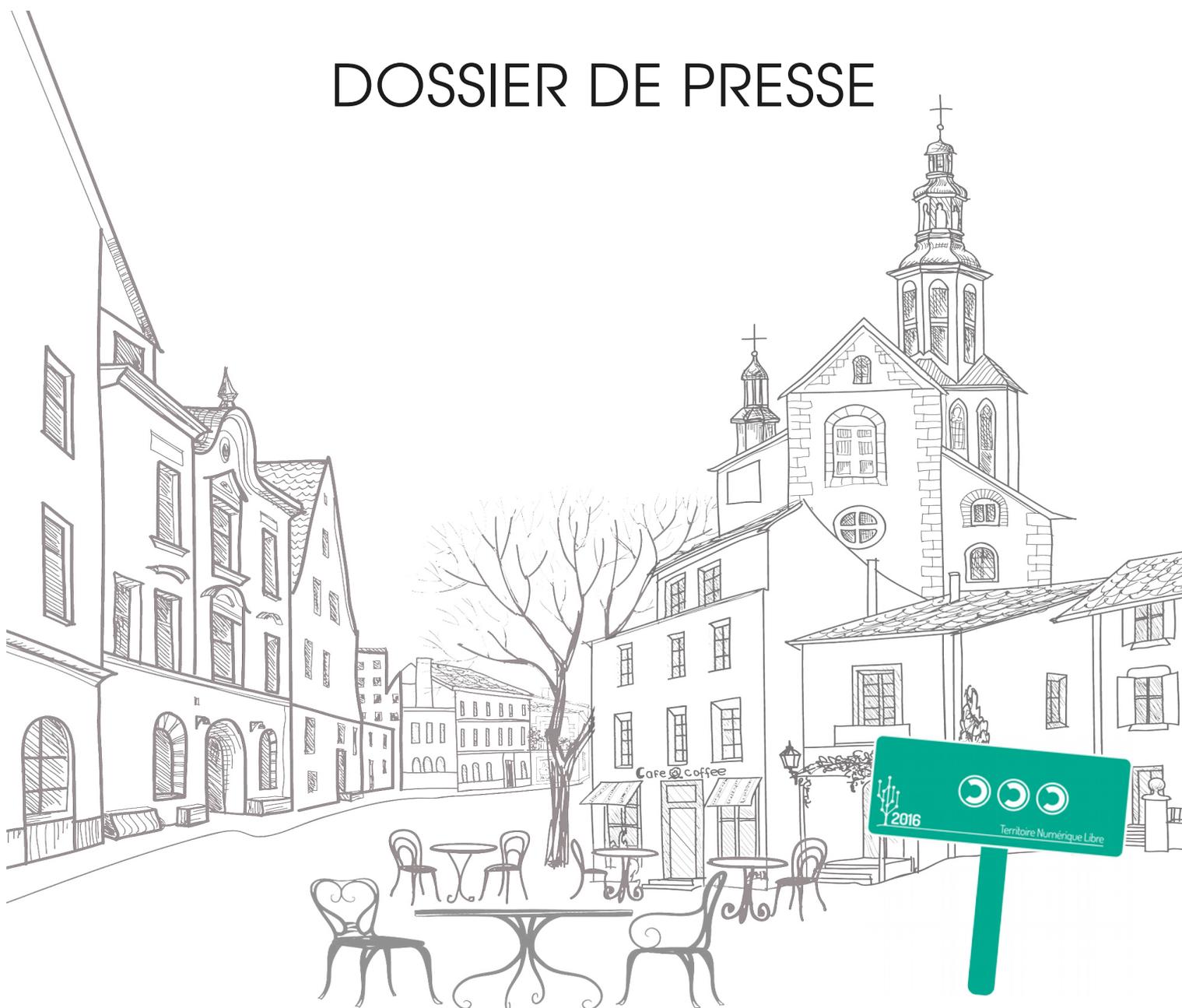




DOSSIER DE PRESSE



Sommaire

Un label libre.....	3
Un label pour les territoires.....	4
Un label indépendant.....	5
Le Comité d'Orientation.....	5
M. François ELIE – ADULLACT.....	5
M. Laurent SÉGUIN – AFUL.....	6
M. Frédéric COUCHET – APRIL.....	6
M. Antoine CAO – SGMAP.....	7
M. Jean-Christophe Elineau - PÔLE AQUINETIC.....	7
Mme Claudine CHASSAGNE.....	8
Mme Céline FAIVRE.....	8
Les lauréats.....	9
On en parle.....	10
Les contacts.....	11



UN LABEL LIBRE

Le label a vocation à promouvoir les **usages libres, citoyens et collaboratifs** au sein des Collectivités territoriales. Il valorise la mise à disposition des données publiques (Open Data) ainsi que l'utilisation de formats ouverts pour faciliter les échanges.

Pour attribuer le label Territoire Numérique Libre, le jury évalue, grâce à un questionnaire en ligne, l'implication et les initiatives de la collectivité territoriale dans différents domaines. Le résultat se traduit par l'attribution d'un label, **gradé du niveau 1 au niveau 5**.

L'utilisation des formats ouverts

Les collectivités territoriales sont au cœur de divers réseaux d'échanges : avec les services de l'État, les autres collectivités, les prestataires et les administrés. Pour permettre ces échanges, il est important de "parler un langage commun", afin que les informations puissent être correctement comprises, exploitées et transmises. L'utilisation de formats numériques ouverts est essentielle pour favoriser l'interopérabilité.

L'utilisation de logiciels et systèmes libres

Naturellement, le questionnaire s'attarde sur l'utilisation de logiciels et systèmes libres au sein de la collectivité. Il peut s'agir de logiciels libres courants utilisés sur le poste de travail (bureautique libre, messagerie, création multimedia, etc.) ou de logiciels « métiers » propres aux fonctions remplies par la collectivité, dans des domaines tels que l'état civil, l'aide sociale, l'archivage électronique, la gestion des services techniques, du personnel, etc.

Les questions portent tout à la fois sur les usages (choix techniques), mais également sur les raisons de ces choix.



Qu'est-ce que le logiciel libre ?

Un logiciel libre répond aux quatre libertés fondamentales définies par la Free Software Foundation (FSF) :

Liberté d'utiliser le logiciel

Liberté d'en étudier le fonctionnement (accès au code source)

Liberté de modifier le code afin de l'adapter à ses besoins

Liberté de redistribuer le logiciel et ses modifications

La communication et l'éco-système libre

La sensibilisation et la formation à l'utilisation d'outils libres est un critère important, de même que l'implication de la collectivité candidate dans l'éco-système et la communauté du Libre (développement ou financement d'évolutions sur des logiciels libres existants, aide accordée aux associations d'utilisateurs de logiciels libres, organisation d'événements autour du libre, etc.). Le logiciel libre, de par sa nature, est indissociable de la communauté qui le développe, l'anime et le diffuse.

L'ouverture des données publiques

Dans le cadre de leurs activités de service public, les collectivités collectent et produisent un grand nombre d'informations. La mise à disposition de ces données génère de l'activité économique (entreprises, services), de l'information publique, et une meilleure connaissance de la société et de l'environnement (statistiques, études). Le label valorise donc naturellement l'ouverture des données publiques, mais également le mode d'ouverture de ces données : licence(s), format(s), possibilité de contribution, etc.

UN LABEL POUR LES TERRITOIRES

Le label **Territoire Numérique Libre** est ouvert à toutes les collectivités territoriales françaises : commune, EPCI (métropole, communauté de communes...), département, région.



Un outil de valorisation

Le label permet de mettre en lumière les initiatives et politiques menées en faveur de l'utilisation de logiciels libres, mais aussi de données et formats ouverts, au sein des collectivités.



Un outil d'évaluation

Le label est également un outil d'évaluation concernant l'usage des logiciels libres. Gradé du **niveau 1** (correspondant à un premier pas vers le logiciel libre) au **niveau 5** (récompensant une forme d'excellence dans les différents domaines évalués), il permet de faire un état des lieux des actions accomplies, et d'estimer les axes de progression.



Un outil de communication et de sensibilisation

Le label concerne aussi bien les élus que les agents de la collectivité et les citoyens. Il doit servir d'outil de communication pour réfléchir aux pratiques, et envisager de nouvelles solutions.

UN LABEL INDÉPENDANT

Le label Territoire Numérique Libre est soutenu par un **Comité d'Orientation** composé de représentants d'associations du logiciel libre, des services de l'État, des Entreprises du Numérique Libre, et des collectivités territoriales.

Les membres du Comité interviennent pour valider le règlement, le questionnaire d'évaluation, le barème et la composition du Jury. Ensemble, ils veillent au respect des règles établies, et assurent la neutralité et l'indépendance du label Territoire Numérique Libre.

LE COMITÉ D'ORIENTATION

M. FRANÇOIS ELIE – ADULLACT

www.adullact.org

Fondée en 2002, l'association a pour objectifs de soutenir et coordonner l'action des Administrations et Collectivités territoriales dans le but de promouvoir, développer et maintenir un patrimoine de logiciels libres métiers utiles aux missions de service public.



L'association supervise une **forge de développement coopératif** (adullact.net) qui accueille depuis 2008 les projets des ministères.

Afin de proposer des réponses concrètes aux préoccupations de ses membres en matière de dématérialisation, l'ADULLACT a concentré ses efforts sur la mise à disposition d'un **catalogue de services en ligne**, permettant aux collectivités de moderniser et sécuriser leurs procédures : télétransmission, cartable numérique pour les élus, stockage SEDA, etc.

Tout au long de l'année, l'association propose à ses membres de participer à des animations : web-conférence, Groupe de Travail, Groupe de Réflexion... Tous les 2 ans, elle organise son Congrès à Montpellier, qui réunit environ **150 participants**.

LES CHIFFRES

236 collectivités membres
10 800 contributeurs sur la forge
+ 700 projets libres hébergés
+ 1 200 000 téléchargements

En 2016, elle lance la première édition du label Territoire Numérique Libre. En parallèle, elle inaugure le **Comptoir du Libre**, le premier site collaboratif pour promouvoir les logiciels libres auprès des collectivités et établissements publics.

M. LAURENT SÉGUIN – AFUL

www.iful.org



Association Francophone des Utilisateurs de Logiciels Libres, l'AFUL a pour principal objectif de promouvoir les logiciels libres ainsi que l'utilisation des standards ouverts. Ses membres, utilisateurs, professionnels du logiciel libre, entreprises ainsi que d'autres associations, sont issus d'une dizaine de pays ou de régions francophones (France, Belgique, Suisse, Afrique francophone...).

Interlocuteur de nombreux médias, l'AFUL est présente sur nombre de salons, conférences et rencontres. Elle agit notamment activement contre la vente forcée de logiciels (action "Non aux Racketiciels"), pour l'interopérabilité, intervient sur les problématiques du droit d'auteur ainsi que pour la promotion de l'utilisation de logiciels et ressources pédagogiques libres pour l'éducation entendue au sens large.



Laurent SÉGUIN, Président de l'AFUL

M. FRÉDÉRIC COUCHET – APRIL

www.april.org

L'April est la principale association de promotion et de défense du logiciel libre dans l'espace francophone. Créée en 1996, l'April regroupe plusieurs milliers d'adhérents individuels et quelques centaines de structures (entreprises, associations, collectivités, organismes du secteur éducatif). La mobilisation de ses bénévoles et de son équipe de permanents lui permet de mener des actions nombreuses et variées en faveur des libertés informatiques.



Pour en savoir plus sur l'April et sur les façons de contribuer en fonction du temps disponible ou de ses centres d'intérêt : www.april.org.

Jean-Christophe BECQUET - Président | jbecquet@april.org

Frédéric COUCHET - Délégué Général | fcouchet@april.org

Étienne GONNU - Chargé des Affaires publiques | egonnu@april.org

M. ANTOINE CAO – SGMAP

www.modernisation.gouv.fr/le-sgmap



Le Secrétariat Général pour la Modernisation de l'Action Publique (SGMAP) est un service du Premier ministre qui accompagne le Gouvernement dans la mise en œuvre de la réforme de l'État et soutient les administrations dans leurs projets de modernisation. Il encourage les acteurs publics à s'approprier de nouvelles manières de concevoir et mener les politiques publiques. Avec le citoyen au centre de tous ses objectifs et de ses méthodes, le SGMAP œuvre pour une action publique plus performante. Il développe et diffuse le numérique au sein de l'administration pour ajuster les services aux besoins et aux usages des citoyens.

Depuis l'évaluation des politiques publiques jusqu'à la mise en œuvre des transformations, le SGMAP questionne l'utilité et l'efficacité des politiques publiques et accompagne les administrations dans leur modernisation. Il aide à en définir la stratégie ou les modalités d'action, ou à renforcer les services chargés de sa mise en œuvre.

M. JEAN-CHRISTOPHE ELINEAU - PÔLE AQUINETIC

www.pole-aquinetiic.fr

Le Pôle Aquinetic est une association de loi 1901 dont l'objectif est l'émergence, le portage, la reconnaissance, la promotion et le développement d'un pôle régional de compétences scientifiques, techniques et industrielles pour l'innovation ouverte et libre, ainsi que pour les technologies libres.



Afin de développer la filière, l'association s'est fixé plusieurs objectifs, notamment :

- Promouvoir et animer une filière d'excellence à base de technologies libres en ouvertes
- Mutualiser la Recherche et le Développement
- Développer le tissu économique de la régional
- Favoriser le transfert de compétences
- Faire émerger des projets innovants à valeur ajoutée

Pour atteindre ses objectifs, le Pôle Aquinetic dispose d'un Comité d'orientation scientifique et stratégique (COSS) chargé d'évaluer, sélectionner et accompagner les projets. Elle met en relation les différents acteurs et met à leur disposition des moyens technologiques de dernière génération.

MME CLAUDINE CHASSAGNE



Docteur-ingénieur en informatique, Claudine CHASSAGNE a effectué sa carrière professionnelle dans la fonction publique en tant que Directrice des systèmes d'information, d'abord à l'Université de Grenoble puis au Conseil Départemental de l'Isère.

Dès les années 1990, elle s'engage dans les « nouvelles technologies » via la création du service réseaux informatique sur le Campus grenoblois et acquiert une culture du logiciel libre en travaillant sur le système d'exploitation UNIX. Elle transpose ces principes lors de son arrivée dans les collectivités territoriales en mettant en œuvre une stratégie de migration vers le logiciel libre basée sur l'interopérabilité

du Système d'Information et la mutualisation de logiciels métiers. Aussi, a-t-elle soutenu la création de l'association ADULLACT en faisant adhérer le premier Département en 2002.

Professeur associé à l'Université de Grenoble en 2008 puis élue en charge du numérique à la commune de Saint-Martin d'Uriage en 2014, elle prône la nécessité de reprendre la maîtrise de son informatique et de ses données. Elle continue à intervenir en formation et à publier sur les enjeux des technologies numériques dans les politiques publiques dans l'objectif de la transition énergétique et de la ville connectée mais soutenable.

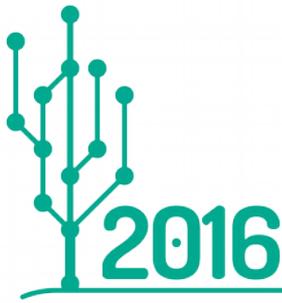
MME CÉLINE FAIVRE

Secrétaire Générale puis Directrice du Syndicat mixte Mégalis Bretagne de 2002 à 2014, Céline FAIVRE œuvre à la mise en place de la plateforme régionale d'administration numérique et contribue à faire de Mégalis Bretagne un exemple en matière de coopération territoriale et de développement du numérique. Elle reçoit ainsi le prix du Manager Public pour la conduite d'un "*projet ambitieux et innovant de modernisation du service public*".



Nommée Directrice du programme de Développement concerté de l'administration numérique territoriale au SGMAP, elle assure la concertation avec les associations d'élus locaux, les collectivités territoriales et les ministères. Elle y découvre notamment les difficultés de mise en œuvre des mesures de simplification et de déploiement généralisé des services publics numériques.

Co-fondatrice de l'association Breizh Small Business Act, elle poursuit son développement pour favoriser l'ouverture des données essentielles de marchés publics au niveau national grâce au projet « My Breizh Open Data – Marchés Publics ». Les prémices de la commande publique "as a platform". En juin 2016, elle rejoint le Conseil régional de Bretagne en qualité de Directrice des affaires juridiques et de la commande publique. De nouvelles attributions au cœur même des enjeux de simplification et de modernisation souhaités par l'État.



Seize territoires et établissements publics ont présenté leur candidature ; voici la liste des lauréats 2016 par niveau de label obtenu :

Candidats ayant obtenu le niveau 2

- Morlaix Communauté (29)
- SDIS de l'Isère (38)

Candidats ayant obtenu le niveau 3

- Communauté des Communes des Pays de Rhône et Ouvèze (84)
- Conseil Départemental de la Gironde (33)
- Ville de Cognac (16)
- Ville de Martigues (13)
- Ville de Rive-De-Gier (42)
- Ville de Saint-Martin d'Uriage (38)

Candidats ayant obtenu le niveau 4

- Conseil Départemental des Côtes d'Armor (22)
- Nantes Métropole (44)
- Ville d'Arles (13)
- Ville de Fontaine (38)
- Ville de Marseille (13)
- Ville de Mions (69)
- Ville de Rennes (35)
- Ville de Saint-Joseph (974)

Les données renseignées par les collectivités lors de leur candidature sont librement accessibles sur notre site web.

Un label pour les villes libres

« C'est lors du récent salon Paris Open Source Summit qu'ont été décernés les premiers labels « Territoire numérique libre ». Ce nouveau label récompense les collectivités impliquées dans l'usage et la mise en avant des logiciels libres. Les associations à l'origine de ce label sont l'Adullact, l'Aful ainsi que l'April. On compte également la participation de Jean-Christophe Elineau du pôle Aquinetic, un cluster d'entreprises dans le domaine du logiciel libre. C'est une belle initiative lancée pour les collectivités afin de promouvoir les logiciels libres. »

Source : www.toolinux.com (21/11/16)

Un nouveau label pour encourager le logiciel libre dans les collectivités territoriales

« A l'occasion de l'Open Source Summit 2016, une manifestation importante du monde du logiciel libre, plusieurs associations ont remis les premiers labels "Territoire numérique libre" en présence d'Estelle Grelier, secrétaire d'Etat chargée des collectivités locales. L'occasion de valoriser les initiatives des territoires qui sortent des sentiers battus en travaillant avec des applications open source.

Nantes, Fontaine, Saint-Martin-d'Uriage... autant de collectivités qui, le 15 novembre au soir, ont reçu les encouragements de l'Open Source Summit au vu de leur engagement pour les logiciels libres. Elles avaient jusqu'au 30 septembre pour candidater et obtenir une tribune pour valoriser leur engagement pour les solutions informatiques alternatives. »

Source : www.localtis.info (18/11/16)

Un label pour les collectivités territoriales adeptes du « libre »

« (...) Les collectivités locales avaient également besoin d'une mise en lumière de leur implication dans le libre. C'est fait, avec le label Territoire numérique libre, lancé le 1er juillet. Les collectivités ont jusqu'au 30 septembre pour l'obtenir, l'Adullact qui en est à l'initiative s'est entourée de partenaires et d'un comité d'orientation pour les attribuer. Les résultats seront communiqués lors de l'Open Source Summit, à Paris, le 15 novembre prochain. »

Source : www.cio-online.com (13/07/16)

LES CONTACTS

Pascal KUCZYNSKI

Délégué Général de l'ADULLACT

p.kuczynski@adullact.org

Béatrice JEAN-JEAN

Chargée de Communication à l'ADULLACT

b.jeanjean@adullact.org

Découvrez notre site :

territoire-numerique-libre.org

Suivez-nous sur Twitter :

[@TerrNumLibre](https://twitter.com/TerrNumLibre)

